


Concours d'architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow de Lachine

Sept finalistes sont choisis

Montréal, arrondissement de Lachine, le 18 avril 2011 – Le conseil de l'arrondissement de Lachine a adopté aujourd'hui une résolution entérinant le choix du jury qui a sélectionné sept finalistes à l'issue de la première étape du concours d'architecture pour le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme RAC, financé à 80 % par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, et à 20 % par l'arrondissement de Lachine.

Montréal 

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec 

« Les bibliothèques jouent un rôle important afin d'assurer, à l'ensemble de la collectivité, l'accès à la lecture, à la culture et à l'information en général. Le concours d'architecture permettra aux sept finalistes de rivaliser d'originalité pour créer un lieu exceptionnel contribuant à nourrir les aspirations, la créativité et les intérêts de la population et à améliorer la qualité de son cadre de vie. Par ce projet, nous voulons offrir aux citoyens de Lachine un carrefour culturel propice à la découverte, à l'apprentissage et à la connaissance », a déclaré le député de Marquette, M. François Ouimet, au nom de la ministre Christine St-Pierre.

« Avec ce concours d'architecture, nous consolidons le statut de Montréal Ville UNESCO de design en faisant appel aux créateurs montréalais pour réaliser un projet porteur qui améliorera la qualité de vie des citoyens de Lachine. En effet, la future bibliothèque leur offrira un environnement propice pour se développer, s'épanouir et s'ouvrir à de nouveaux horizons, en particulier les jeunes », a déclaré la responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la condition féminine au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopulos.

« Ce projet vise à combler l'important déficit de l'Arrondissement en matière d'offre de service, tant sur les plans qualitatifs que normatifs exprimé de longue date par les citoyens de Lachine. Je suis très heureux de voir l'avancement de ce projet et je souhaite la meilleure des chances aux finalistes qui se sont qualifiés pour le concours », a déclaré le maire de Lachine, M^e Claude Dauphin.

Les sept finalistes

Les 28 et 29 mars derniers, comme le prévoyait la première étape du concours, le jury composé de sept personnes a analysé quinze dossiers de candidature conformes afin de désigner sept finalistes. Ce jury recommande donc d'accorder les contrats de services professionnels aux sept finalistes pour entamer la seconde étape du concours au terme de laquelle chacun présentera un concept, conformément au règlement approuvé par l'Ordre des architectes du Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

En ordre alphabétique, les finalistes sont :

- Chevalier Morales architectes;
- Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier;
- Atelier in Situ;
- Le consortium Brière Gilbert et Blouin Tardif + associés;
- Manon Asselin + Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium;
- Dan Hanganu, architectes;
- Labonté Marcil Cimaïse-FBAI Éric Pelletier, architectes en consortium.

Les sept membres du jury ont désigné parmi eux un président, M. Daniel Pearl, architecte, professeur à l'Université de Montréal et cofondateur de L'OEUF (L'Office de l'Éclectisme Urbain et Fonctionnel) où il travaille principalement dans les domaines de l'architecture environnementale, du logement urbain, de la rénovation résidentielle et commerciale ainsi qu'en recherche, critique et théorie architecturale. Outre M. Pearl, le jury était composé des personnes suivantes : Alex Polevoy, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Lachine; Julie-Anne Cardella, directrice de la bibliothèque de Westmount, ainsi que Patrice Poulin, Louise Bédard, Anne Carrier et Maxime Frappier, tous les quatre architectes.

Prochaine étape

Au terme de la deuxième étape du concours, un projet lauréat sera désigné par le jury parmi les sept finalistes. Le conseil d'arrondissement sera ensuite invité à se prononcer sur l'octroi du contrat de services professionnels en architecture au lauréat du concours pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de l'édifice. Des appels d'offres traditionnels pour retenir les services professionnels en ingénierie et autres disciplines requises, notamment un économiste en bâtiment, seront faits en parallèle. Ces contrats seront octroyés par le conseil de l'arrondissement de façon séparée.

Description du projet

Une fois les travaux terminés, la superficie de la bibliothèque Saul-Bellow aura presque doublé. Le nouvel édifice, dont l'ouverture est prévue pour le printemps 2013, sera résolument ancré dans le 21^e siècle et conçu selon des standards de haute qualité. La future bibliothèque sera moderne, attrayante, fonctionnelle et ouverte sur sa communauté.

Conformément à la politique montréalaise de développement durable pour les édifices municipaux adoptée en juin 2009, on vise la certification LEED de niveau Or (Leadership in Energy and Environmental Design) pour ce nouveau bâtiment.

– 30 –

Sources : Ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

Pour information : Lucie René
Chef de division relations avec les citoyens
Communications, Arrondissement de Lachine
514 634-3471, poste 368

Colette Proulx
Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
514 873-2979